



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des syndicats lycéens

Question écrite n° 35150

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'avenir des syndicats lycéens. Lundi 14 décembre 2020, M. le ministre s'exprimait à ce sujet au micro de *France Culture*. Interrogé sur le financement octroyé indûment au syndicat « Avenir lycéen », dont il est accusé d'avoir soutenu la création de toutes pièces dans le but d'appuyer ses propres réformes, le ministre a déclaré qu'il « n'exclut pas d'arrêter ces subventions car c'est un sujet polémique ». Pour couper court aux accusations portant sur son attitude à l'égard d'une organisation lycéenne en particulier, il semble ainsi sous-entendre qu'il réfléchit à supprimer les financements accordés à l'ensemble de celles-ci. Une telle mesure représenterait une atteinte grave à la démocratie lycéenne, et plus largement au pluralisme qui doit pouvoir s'exprimer au sein de l'institution scolaire. Les organisations de lycéens et d'étudiants remplissent un rôle important. Elles défendent les préoccupations et les points de vue des jeunes sur les enjeux de l'éducation et de la jeunesse et sur les conditions de vie des étudiants auprès des responsables politiques. Elles participent aux politiques en matière de logement, d'aide sociale ou de restauration universitaire menées au niveau de chaque académie. Les élèves et étudiants élus participent au fonctionnement de leurs établissements et abordent notamment les questions liées aux allocations d'études, aux affaires culturelles, à la restauration, à l'hébergement. Les élus aux niveaux régional voire national participent aux conseils d'administration des CROUS, du CNOUS et à de nombreux groupes de travail. Les syndicats lycéens contribuent à l'éducation à la citoyenneté et favorisent la lutte contre le désintérêt des questions politiques. Supprimer les subventions publiques accordées à ces syndicats mettrait en péril leur existence. Sans eux, les lycéens ne pourront plus faire entendre leurs idées, ni participer au fonctionnement de leurs établissements et de l'éducation nationale. Cette situation n'est pas acceptable. L'ensemble des syndicats lycéens ne sauraient être les victimes collatérales des errements de l'un d'entre eux, et moins encore des manœuvres politiques qu'un ministre refuse d'assumer. Il souhaite lui demander s'il compte réellement mettre un terme aux financements publics attribués aux syndicats lycéens ou s'il compte renoncer à cette mesure aux effets désastreux et qui n'a d'autre finalité que de dissimuler ses propres turpitudes.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35150

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9374

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)